

NAO 2016 : La CGT, 1^{ère} Organisation Syndicale à avoir revendiqué l'intégration de la part variable.

Voici les revendications portant sur la politique salariale des 3 O.S. des NAO 2016.

Il nous aura fallu 2 ans pour obtenir une réponse favorable à notre revendication.

Malgré ce long délai, la CGT a su remercier la direction pour cette avancée !

NAO 2016 - BPCE Assurances

- Participer à l'évolution de la politique salariale.
Les salaires minimum de base seraient revalorisés de la façon suivante :

Classification	Salaire minimum	
	2015	2016*
Classe 1	20 200	21 000
Classe 2	20 960	21 500
Classe 3	23 820	24 400
Classe 4	26 871	27 500
Classe 5	32 675	34 780
Classe 6	42 000	44 000

* la revalorisation intègre l'augmentation des 300 euros pour les salaires <30KE

Coût estimé:190K€

1.4 Mise en place d'une grille Part Variable unique avec le relèvement et l'harmonisation du montant maximum annuel de la part variable des salariés d'une même classification (plateau et hors plateau).

Classification	2015	2016
1	1 600	1 800
2	1 900	2 100
3	2 250	2 500
4	2 650	3 000
5	4 000	4 200
6	5 000	6 000

Un montant de pv maximum supérieur au montant indiqué reste inchangé.

Coût estimé : 200K€

1.5 Ajustement de la rémunération pour les lettres de mission.

A ce jour, la Direction maintient la rémunération du salarié en mission au même niveau que le poste précédemment occupé.

Nous proposons que la rémunération « des salariés en mission » soit à hauteur du poste occupé au moins le temps de la mission.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Rappel des épisodes précédents : le rapprochement de notre socle social avec celui de NATIXIS s'est traduit ainsi pour 2015 :
-Prime en charge du différentiel GMP pour les cadres
-Prime d'aide pour les enfants handicapés
-Remboursement des frais de garde
-Revalorisation de l'abondement à 2000€
-Revalorisation des chèques vacances
-Revalorisation des salaires d'embauche

Bilan NAO nationale : cette année encore la Cfdt ne signera pas. Pour rappel, augmentation de 300€ annuel brut pour les moins de 30 000€.

Avec pour ambition d'équiper 1 client Bancaisé sur 3, l'ambition doit aussi se porter sur nos conditions de travail et sur les Recrutements.

Nous demandons

NAO locale 2016

- > L'ouverture de négociations sur la qualité de vie au travail
- > Revalorisation de la prime d'expérience au-delà de la 10^e année
- > Possibilité de transférer les heures supplémentaires sur le CET
- > Négocier une augmentation pour les collaborateurs qui n'en n'ont pas bénéficié en 2015
- > Revalorisation de la prime transport Bordelaise : alignement sur la prime transport Paris
- > Emplois et formations : plus d'ouverture et de clarté vers les opportunités du Groupe
- > Au-delà de 6 ans d'ancienneté, possibilité d'être formé à un autre périmètre et obtenir la double compétence,
- > Mettre en place une vraie politique en faveur des collaborateurs en situation de handicap : politique de recrutement, adaptation au poste de travail, reclassement.

PLATEAUX

- > Digitalisation/Industrialisation des Process : mieux accompagner les collaborateurs et faire un point d'étape sur le niveau d'acquisition.
- > S'accorder sur un nombre d'heures maximum en prise d'appels hebdomadaires.
- > Statuer sur la com interne : mails trop nombreux, absence de briefs quotidiens...
- > Flexibilité sur les horaires : arrivées et départs en décalé + révision des horaires

Pour nous contacter : copains.syndicat@gmail.com



NATIXIS

Négociations Annuelles Obligatoires 2016 BPCE Assurances :

Voici les revendications que votre Organisation Syndicale va exprimer lors de la réunion du lundi 22 février 2016

- ⇒ 5% d'augmentation des salaires fixes : compte tenu que l'entreprise bénéficie, depuis 2014, d'un crédit d'impôt de 6% des salaires < 43000€ depuis 2014,
- ⇒ 1.500 € minimum d'augmentation de la rémunération fixe annuelle,
- ⇒ Salaire minimum de base à 22000€ (Brut=1833€/mois) avec rattrapage pour les anciens,
- ⇒ Intégration des éléments variables dans la partie fixe des rémunérations,
- ⇒ Tous les éléments du statut social de Natixis SA étendus à l'ensemble des filiales : Accord Handicap, chèques vacances...
- ⇒ Déplafonnement de la prime d'expérience et maintien des congés supplémentaires obtenus la dixième année,
- ⇒ Considération de l'augmentation « EOP » et de l'augmentation des plateaux du 01/07/15 comme des augmentations collectives,
- ⇒ Amélioration du contrat collectif de la Mutuelle des salariés,
- ⇒ Mise en place d'un accord du Droit Syndical.



CGT BPCE ASSURANCES



<http://natixis.reference->

Déléguée Syndicale : Traore Carol

Elue Comité d'Entreprise : Sophie Schumacher

Représentante syndicale : Hubert Aurore